

En direct du CLVA...

C'était la rentrée vendredi 4 octobre, à 18h30, au foyer des anciens, pour les membres du CLVA !

Une rentrée placée sous le signe de la solidarité. En effet, le CLVA organisera le téléthon les 6 et 7 décembre prochains ainsi que la fontaine aux jouets prévue le samedi 14 décembre à la fontaine de la place Carami en plein marché de Noël.

Le CLVA a « bâti » son programme du téléthon dans les grandes lignes mais il attend votre participation pour le finaliser. Les idées pour la réalisation du fil rouge n'ont pas manqué mais rien n'est encore décidé. Par ailleurs, plusieurs propositions sont à l'étude pour la soirée du vendredi : spectacle de magie ? d'humour ? concert de rock ? gala de danse ? ou soirée de jeunes talents ?

Enfin, si le CLVA est d'accord pour réitérer le repas du midi suivi du « Téléthon » dansant au Hall des Expositions (qui avait connu un grand succès l'année dernière), aucune association ne s'est positionnée pour la prise en charge de ce moment. Affaire à suivre.



Le CLVA lance donc un appel général à toutes les associations pour participer à cette manifestation. Pour cela, une réunion de rassemblement à l'attention de toutes les associations s'est déroulée le mercredi 23 octobre 2013, à 18h30 au cinéma rural.



La Fontaine aux jouets 2012

ELLES SONT NOUVELLES !

• LA ROULOTTE DE LA SOLIDARITÉ

Présidente : Micheline GUERDNER
Qualité : Accompagnement social des familles du voyage.

Tél. : 06 72 11 64 91

Mail : micheline.du.83@gmail.com

• TV BRIGNOLES

Président : Eric MAUBLANC
Qualité : la réunion de personnes souhaitant animer à titre bénévole et collectivement un site web nommé tvbrignoles.fr propre à promouvoir le territoire de la ville de Brignoles.

Tél. 06 58 38 20 45

Email : tvbrignoles@gmail.com

Site : http://www.tvbrignoles.fr

• AGIR ABCD

(Association Générale des Intervenants Retraités)

Contact dans le Var : Pierre-Alain MANFREO

Qualité : actions de bénévoles pour lutter contre toutes les formes d'exclusion pour faciliter l'insertion dans la société.

Tél. 06 74 88 54 54

Email : pamanfreo@gmail.com

Retrouvez plus d'infos sur le site de la ville www.brignoles.fr rubrique Temps libre > Vie associative

Le CLVA animera également la fontaine aux jouets qui se déroulera le samedi 14 décembre 2013, place Carami, pendant le marché de Noël. Le CLVA a besoin de tous les bénévoles pour que ce jour-là et les jours suivants, nous puissions assurer la redistribution des jouets pour les enfants (de 0 à 8 ans). France Bleu Provence sera partenaire de l'évènement et présent sur la place Carami. La comédienne Anne DECIS (Luna dans « plus belle la vie ») apportera son soutien en nous rendant une petite visite.

Alors, nous comptons sur vous pour le **Téléthon** les 6 et 7 décembre 2013 et **La Fontaine aux jouets** le samedi 14 décembre 2013.

Pour contacter le CLVA, une adresse mail a même été créée : clvabrignoles@gmail.com.

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT À LA NEWSLETTER DE BRIGNOLES !



La lettre d'information électronique de Brignoles vous informe chaque mois de l'actualité municipale sur le territoire et des animations et temps forts qui vous sont proposés : concerts, spectacles, expositions, cérémonies, réunions publiques... Pour la recevoir, c'est très simple ! Il vous suffit d'indiquer votre adresse e-mail dans le champ prévu à cet effet sur la page d'accueil du site Internet www.brignoles.fr dans la colonne de droite. Vous pourrez à tout moment vous désabonner en suivant les instructions indiquées en bas de chaque newsletter. Alors comme déjà plus de 1500 internautes... n'attendez plus, inscrivez-vous !



Brignoles s'engage pour vous

LA LETTRE DE LA VIE ASSOCIATIVE

OCT. NOV. DÉC. 2013 N°9



Djamilia MEHIDI
Adjointe déléguée au Service Public et à la Vie Associative

L'édito

Les associations sont devenues des partenaires incontournables de la puissance publique et tout particulièrement des collectivités territoriales, premiers financeurs de l'action associative sur les territoires.

Ces dernières années, la relation des associations avec la commune a considérablement évolué. Grâce à la Charte des engagements et au Conseil Local de la Vie Associative, Brignoles est entrée dans une véritable logique de partenariat où la ville et les associations partagent des objectifs communs au service de l'intérêt général.

Cette fin d'année sera à nouveau l'occasion pour les associations de démontrer tout leur savoir-faire et leur engagement au profit des habitants les plus en difficulté. Leur implication bénévole dans l'organisation du Téléthon les 6 et 7 décembre prochain et de la Fontaine aux jouets le 14 décembre favorise l'esprit festif et solidaire qui nous anime.

Je tiens également à souligner la participation d'une dizaine d'associations dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Grâce à leurs interventions, ce sont autant d'activités de qualité qui sont d'ores et déjà proposées aux jeunes brignolais, en lien avec les écoles et les animateurs de la ville.

A juste titre, les attentes du secteur associatif sont fortes pour développer toujours plus leur activité et faire face au nombre croissant d'adhérents. L'effort de la municipalité sur le maintien des subventions aux associations, la mise à disposition gracieuse de locaux et le développement de supports de communication, fondent les bases d'un partenariat, garant de l'initiative associative et de sa capacité à expérimenter et à innover sur les territoires.

LE SERVICE VIE ASSOCIATIVE

6, rue d'Entraigues

1^{er} étage

Espace Bernard Gavoty

83170 BRIGNOLES

Téléphone : 04 94 86 15 92

Portable : 06 72 07 41 65

Fax : 04 94 59 20 39

Mail : viessociative@brignoles.fr



Téléthon 2012

Comité de rédaction : Béatrice GIUGNI, Raymond GOUADON, Émilie VALÉANI.
Directrice de la publication : Djamilia MEHIDI.
Conception, réalisation et impression : Service Communication.
Crédits photos : ville de Brignoles, Stock.xChange.

ZOOM SUR ...

Le Service Civique : une chance pour les associations qui pourront bénéficier pendant un an d'un jeune pour mener à bien leur projet associatif.

LE SERVICE CIVIQUE QU'EST CE QUE C'EST ?

Un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans de nationalité européenne ou résidant en France depuis plus d'un an. sans conditions de diplôme ; seuls comptent les savoir-être et la motivation.

Le Service Civique, peut être effectué auprès d'associations sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine. Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

Le volontaire sera accompagné par un tuteur désigné au sein de l'association qui l'accueille

L'INDEMNITÉ

L'indemnité mensuelle versée par l'Etat est de 573 euros net par mois. Le volontaire bénéficie de la couverture vieillesse et maladie. L'association verse au volontaire une prestation en nature ou en espèce d'un montant de 106,31 euros, correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation (fourniture de repas) ou de transports. Cette prestation peut être versée de différentes



L'association doit démontrer sa capacité à accueillir correctement un volontaire, c'est-à-dire remplir les conditions suivantes :

- Concevoir et mener des projets correspondant à des « missions reconnues prioritaires pour la Nation »,

- faire la preuve de sa solidité financière, avoir une certaine ancienneté, être gérée de manière totalement désintéressée,

- offrir un accompagnement technique et pédagogique de qualité.

- L'association s'engage à ne proposer aux volontaires que des missions dans le cadre des thématiques proposées: Citoyenneté - Culture, Education, Sport et Loisirs - Santé - Solidarité, Solidarité internationale et actions humanitaires - Environnement.

- L'association ne peut pas confier à un volontaire une mission accomplie préalablement par un salarié.

L'ACCUEIL

- L'association s'engage à mettre à disposition du volontaire les conditions nécessaires à la réalisation de sa mission (les frais induits sont à la charge de l'association).

- Le tuteur devra accompagner le volontaire tout au long de sa mission et dans sa réflexion sur son projet d'avenir.

LE CONTRAT

Les contrats sont signés par le jeune volontaire et l'association qui l'accueille.

Pour de plus amples renseignements site : www.service-civique.gouv.fr

façons (titre repas, accès à la cantine, remboursements de frais, etc.)

Ce qu'il faut savoir :

- **Le volontariat n'est pas un stage.** La vocation première d'un volontariat n'est pas la formation de celui ou celle qui le réalise, mais bien la contribution originale à un projet associatif.

- **Le volontariat n'est pas un emploi associatif déguisé.** L'association ne peut confier à un volontaire une mission accomplie préalablement par un salarié.

Le volontariat se distingue de l'emploi salarié par le rapport au projet de l'association, l'absence de lien de subordination et la nature de ses missions qui illustrent directement le projet associatif.

- **Le volontariat n'est pas du bénévolat.** Le volontariat se distingue du bénévolat par la formalisation de l'engagement durant un temps conséquent, sur une période définie, et pour une mission précise. Alors que le bénévole reste totalement libre de son engagement, le volontaire contractualise sa participation, un temps donné de sa vie.

ENTREVUE



ASSOCIATION «UN PAS, UN SOURIRE»



L'association à vocation humanitaire UN PAS, UN SOURIRE est née de la volonté de trois jeunes amis d'enfance désirant réaliser des missions humanitaires en terre Togolaise.

Il s'agit de Arnaud BOYER, 25 ans, Président, Saïd AMEZIANE, 25 ans, Trésorier et Djamal AMEZIANE, 26 ans, Secrétaire Général. Ils ont créé cette association dans le but de « développer et organiser des actions d'intérêt social dans des pays en développement, en fonction des besoins exprimés par les populations autochtones, instaurer le partage, la solidarité intercontinentale et sensibiliser les publics aux problématiques du développement durable. »

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR L'HUMANITAIRE

Quand les termes de développement durable sont aujourd'hui utilisés, c'est le plus souvent pour débattre de questions environnementales (pollutions des activités humaines, recyclage, préservation de la biodiversité...). Pourtant, le développement durable ne peut être pleinement réalisé que si les piliers environnemental, économique et social sont actifs simultanément. L'association vient donc apporter son aide aux pays sous-développés. Djamal

insiste sur le fait « qu'il ne faut pas avoir peur des mots et utiliser les termes les plus durs afin de bien représenter les difficultés et l'urgence d'une aide par les pays développés, en essayant d'offrir à de nombreuses personnes un cadre de vie meilleur, que ce soit dans l'éducation, l'accès à l'eau, la santé ou l'alimentation ».

LE CAMP CHANTIER GAMÉ KOVÉ 2013

Pendant l'été 2013, l'association, accompagnée de huit bénévoles, a réalisé son premier camp chantier intitulé : CAMP CHANTIER GAMÉ KOVÉ 2013. Le bilan de cette première intervention en terre togolaise est très positif, au-delà de toutes les attentes. Bien que le projet phare de l'association, la construction d'une école primaire en matériaux durs, a été repoussé afin de mieux préparer le chantier, de nombreuses actions ont été réalisées : soutien scolaire, sensibilisation à l'hygiène et à la santé, activité périscolaires, travaux d'aménagement, construction d'une salle de classe en tôle, remise des dons...

LES PROJETS À VENIR

L'association prépare actuellement son chantier d'hiver à Gamé Kové qui sera principalement consacré à la construction de l'école primaire et le remplacement d'une ou plusieurs pompes à eau en fonction des fonds qui seront reçus.

En construisant l'école, les membres de l'association sont convaincus d'investir pour l'avenir de ces enfants qui méritent un meilleur destin que celui auquel « on » les « prédestine »... « Le projet eau, portant le nom d' « Etsi mé dodo » est sans doute encore plus important que l'école dans le sens où la santé publique du village est menacée, car les villageois sont tributaires de leurs pompes et si elles ne fonctionnent plus, ils s'alimentent dans des eaux stagnantes. »

LES FONDS : UN SOUTIEN ESSENTIEL !

De nombreux acteurs brignolais ont apporté leur soutien à l'association, mais pas suffisamment pour mener à bien les projets. « Nous ne pouvons pas les citer individuellement mais ils se reconnaîtront dans ces lignes et nous leur renouvelons nos remerciements car sans eux, peu d'actions seraient réalisables. Nous avons encore besoin d'être soutenus afin de réaliser la totalité de nos projets. Nous avons la motivation mais pas les fonds, aidez-nous, faites un pas à nos côtés pour offrir d'innombrables sourires aux togolais ! » Parce que chaque pas ici, équivaut à un sourire là-bas !

Envoyez vos dons à :

ASSOCIATION UN PAS, UN SOURIRE,
671 route de Nice - 83170 BRIGNOLES
www.1pas-1sourire.overblog.com
contact@1pas1sourire.fr
Tél. : 06 04 65 61 31

QUESTIONNAIRE DE PROUST de Djamal

1 - Votre principal trait de caractère ?
Rêveur à temps partiel. Le reste du temps je suis réaliste, du moins j'essaie...

2 - La qualité que vous préférez chez un homme, chez une femme ?
Chez une femme : Attentionnée
Chez un homme : Conscientieux

3 - Votre juron ou gros mot favori ?
Putain (pour marquer la surprise ou la gravité)

4 - Votre mot préféré ?
Liberté

5 - Le mot que vous détestez ?
Fascisme

6 - Ce que vous voudriez être ?
Défenseur des droits de l'Humain. Je préfère cette formulation à « Droits de l'Homme » qui, à mon sens, ne valorise pas les femmes. Passer d'Humanité à Homme est un raccourci sexiste et d'une autre époque...

7 - Vos héros dans la vie réelle ?
Malcolm X, Martin Luther King, Rosa Parks, Abbé Pierre, Mère Teresa, John Lennon, Mohamed Ali (la liste est trop longue)

8 - Votre couleur préférée ?
Le bleu

9 - Qu'emporteriez-vous sur une île déserte ?
Ma chérie et ma famille

10 - Votre rêve de bonheur ?
Eradiquer la faim dans le monde

11 - Votre devise ?
Tout est dans la tête !

12 - votre principale qualité, défaut ?
Principale qualité : Généreux
Principal défaut : Exigeant

LES ASSOCIATIONS ET LA LOI

Questions/Réponses



1 / Toutes les associations peuvent-elles être subventionnées ?

Non. La collectivité locale ne pourra subventionner une association dont les buts sont politiques. De même, les associations ayant fomenté* des actes troublant l'ordre public ne peuvent être aidées. Enfin, eu égard à la loi de séparation des Eglises et de l'Etat du 9 décembre 1905, aucune collectivité locale ne peut verser de subvention de fonctionnement à une association culturelle, même lorsque l'objet statutaire est mixte, à la fois cultuel et culturel.

2 / À quelles conditions une collectivité peut-elle refuser une subvention ?

Il n'existe aucun droit pour une association d'obtenir une aide financière, même si elle en a bénéficié les années précédentes. Les subventions ont un caractère discrétionnaire, c'est l'organisme public qui choisit de les accorder. Le Conseil d'Etat a affirmé avec la plus grande netteté que, même si la collectivité a déterminé des critères de sélection des associations à subventionner et des priorités dans leur distribution, « l'attribution d'une subvention ne constitue pas un droit pour les personnes remplissant les conditions légales pour l'obtenir ».

3 / La collectivité doit-elle motiver son refus de subvention ?

La démarche est inutile, déconseillée. La Collectivité n'est pas plus tenue d'accorder une subvention que de justifier pour quelles raisons elle la refuse.

4 / À quelles conditions une subvention peut-elle être versée à une association ?

Le versement d'une subvention par une Collectivité Territoriale doit répondre à un « intérêt public local », c'est-à-dire que l'action de l'association doit avoir un caractère bénéfique pour les habitants ou le territoire de la collectivité qui subventionne. Une collectivité peut subventionner une association dont le siège est situé hors de son ressort, dès lors que l'organisme subventionné agit dans la Commune.

*fomentier : susciter, préparer secrètement quelque chose.
Source : courrier des maires.fr janvier 2012